PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 5 octobre 2026 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Tania Pelletier
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

136-10-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance
2 – Adoption de l'ordre du jour
3 – Adoption des procès-verbaux
- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

4 – Période de questions
5 – Administration
- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation
- 6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 413-2026 portant sur la gestion contractuelle

7 – Service des travaux publics
- 7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - 2026 - Reddition de comptes
- 7.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux - 2026 - Reddition de comptes
- 7.3 - Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales - 2026 - Reddition de comptes
- 7.4 - Lecture des compteurs d'eau
- 7.5 - Fermeture du chemin de la Traverse - période de dégel
- 7.6 - Autorisation de signature - Entente de prêt de six jerseys

8 – Service d'urbanisme
9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles
- 9.1 - Adoption du budget 2027 de la R.A.R.C
- 9.2 - Adoption du budget 2027 de la RIPI Louis-Aimé-Massue
- 9.3 - Adhésion au programme "Municipalité amie des enfants"
- 9.4 - Demande d'aide financière - Un parc-école connecté et sécuritaire - Fonds Régions et ruralité (FRR)
- 9.5 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

10 – Analyse des demandes reçues
- 10.1 - Résolution d'appui à la MRC de Pierre-De Saurel - état de l'autoroute 30 - demande de priorisation des travaux de réfection entre Sorel-Tracy et Calixa-Lavallée

11 – Varia
12 – Période de questions
13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

137-10-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 8 septembre 2026, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

138-10-26

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2026 au montant de 356 019,06$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Tania Pelletier

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2026 au montant de 356 019,06$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de septembre.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère Tania Pelletier, déléguée au comité régional de développement social, fait un compte-rendu de la rencontre dont elle a participé.

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 5 octobre 2026).

6 - LÉGISLATION

139-10-26 **6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 413-2026 portant sur la gestion contractuelle**

Le conseiller Sylvain Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 413-2026 portant sur la gestion contractuelle.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

140-10-26 **7.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - 2026 - Reddition de comptes**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Tania Pelletier, appuyée par Patrick Godin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 68 573,95$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13 pour un montant subventionné de 9 500$, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

141-10-26

7.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux - 2026 - Reddition de comptes

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de Julie L'Homme, appuyée par Sylvain Boisselle, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé approuve les dépenses d'un montant de 68 573,95$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13 pour un montant subventionné de 5 000$, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

142-10-26

7.3 - Programme d'aide à la voirie locale - volet Entretien des routes locales - 2026 - Reddition de comptes

Attendu que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 28 599$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2026;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les compensations versées à la Municipalité en 2026 doivent être affectées aux deux tiers du montant à des travaux d'entretien d'été ou à des dépenses achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant;

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

143-10-26

7.4 - Lecture des compteurs d'eau

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

Que l'inspecteur municipal procède à la lecture des compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé, durant la semaine du 2 au 6 novembre 2026 inclusivement;

Qu'un avis à cet effet soit publié dans l'infolettre municipale, sur le site Internet ainsi que sur les réseaux sociaux de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

144-10-26

7.5 - Fermeture du chemin de la Traverse - période de dégel

Considérant que la Municipalité souhaite préserver l'état actuel du chemin de la Traverse;

Considérant qu'il y est nécessaire d'installer des jerseys de béton à l'entrée du chemin de la Traverse et de demander à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu de fermer la Route du Bas du 2 pendant la période de dégel;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

De procéder à la fermeture du chemin de la Traverse dès le début de la période de dégel et de demander à la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu de procéder à la fermeture de la Route du Bas du 2 pendant cette même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

145-10-26

7.6 - Autorisation de signature - Entente de prêt de six jerseys

Considérant que la Municipalité souhaite prêter à long terme, sans frais, à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu les six (6) jerseys dont elle est propriétaire;

Considérant la résolution numéro 26-09-134 adoptée par la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il y a lieu d'établir les modalités et conditions applicables au prêt des six (6) jerseys par une entente entre les deux municipalités;

Considérant le projet d'entente de prêt soumis au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

D'autoriser madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de prêt de six (6) jerseys

avec la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

146-10-26

9.1 - Adoption du budget 2027 de la R.A.R.C

Considérant que, conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2027 de la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant que le budget 2027 a été adopté par les directeurs de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre lors de la séance tenue le 17 septembre 2026;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé adopte le budget 2027 de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre au montant de 1 843 385$. La quote-part de la Municipalité pour l'année 2027 est de 38 310$, l'ajustement du prix de l'eau 2023 s'élève à 3 574$ et le coût attribué pour le remplacement des membranes à l'usine de Saint-Denis est de 2 444$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

147-10-26

9.2 - Adoption du budget 2027 de la RIPI Louis-Aimé-Massue

Considérant que, conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Considérant qu'une copie des prévisions budgétaires 2027 de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue a été remise aux membres du Conseil municipal;

Considérant que ledit budget a été adopté par les directeurs de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue lors de la séance tenue le 21 septembre 2026;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé adopte le budget 2027 de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue au montant de 414 073$;

Que la quote-part générale de la Municipalité pour l'année 2027 est de 100 592,67$;

Que la quote-part liée au véhicule est de 12 566,67$;

Que la quote-part pour le remboursement de la dette est de 10 698,33$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.3 - Adhésion au programme "Municipalité amie des enfants"

Sujet reporté à une séance ultérieure.

148-10-26

9.4 - Demande d'aide financière - Un parc-école connecté et sécuritaire - Fonds Régions et ruralité (FRR)

Considérant que le parc et la cour de l'école Christ-Roi ne disposent actuellement d'aucune couverture Internet;

Considérant que l'ajout de deux antennes permettrait d'offrir une couverture Internet sans fil (Wi-Fi) dans la cour de l'école, soit du parc du côté des petits jusqu'à la patinoire;

Considérant que l'accès à Internet contribuerait à améliorer la connectivité dans la cour de l'école et à favoriser un environnement plus sécuritaire ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) auprès de la MRC de Pierre-De Saurel pour la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable du projet et de l'autoriser à signer tout document requis dans le cadre de la demande d'aide financière et de la réalisation du projet;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour l'ajout de deux antennes visant à offrir une couverture Internet sans fil (Wi-Fi) au parc et à la cour de l'école Christ-Roi;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de personne responsable du projet;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, le protocole d'entente ainsi que tout autre document requis ou à intervenir avec la MRC de Pierre-De Saurel relativement à cette demande et à la réalisation du projet, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

149-10-26

9.5 - Octroi du contrat pour l'entretien des espaces verts

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la tonte de la pelouse et le ramassage des feuilles au Centre de services, ainsi que pour la tonte de la pelouse à la Bibliothèque et à la Croix Thiersant;

Considérant que la Municipalité a demandé des prix auprès de deux entreprises pour la réalisation de ces travaux;

Considérant que la soumission déposée par Arrosage Cloutier enr. est la plus basse soumission conforme;

En conséquence
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que ce Conseil retienne les services d'Arrosage Cloutier enr. pour l'année 2027, aux conditions prévues à sa soumission, pour les travaux suivants:

- la tonte de la pelouse et le ramassage des feuilles au Centre de services pour l'année 2027, au coût de 1 312,50$ plus les taxes applicables;

- la tonte de la pelouse à la Croix Thiersant, au coût de 875$ plus les taxes applicables;
- la tonte de la pelouse à la Bibliothèque, au coût de 875$ plus les taxes applicables;

Que la dépense soit affectée aux postes budgétaires 02-70170-522 et 02-69000-529.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

150-10-26

10.1 - Résolution d'appui à la MRC de Pierre-De Saurel - état de l'autoroute 30 - demande de priorisation des travaux de réfection entre Sorel-Tracy et Calixa-Lavallée

Considérant que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adoptait, lors de sa séance ordinaire du 26 août 2026, la résolution numéro 2026-08-259 afin de demander au gouvernement du Québec de prioriser la réalisation de travaux de réfection de l'autoroute 30 entre Sorel-Tracy et Calixa-Lavallée;

Considérant qu'il y a lieu que la Municipalité de Saint-Aimé s'unisse à la MRC de Pierre-De Saurel dans cette démarche;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé appuie la MRC de Pierre-De Saurel et demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports et de la Mobilité durable:

- de prioriser la réfection des secteurs fortement détériorés de l'autoroute 30 entre Calixa-Lavallée et Sorel-Tracy, dans les deux directions;
- d'accélérer la réalisation des travaux nécessaires afin d'assurer des conditions de circulation sécuritaires et adéquates pour l'ensemble des usagers;
- de transmettre à la MRC de Pierre-De Saurel un état de la situation concernant les interventions prévues à court, moyen et long terme sur ce tronçon;
- de maintenir, dans l'intervalle, les interventions d'entretien requises afin d'assurer la sécurité des usagers jusqu'à la réalisation des travaux de réfection;

Que la Municipalité de Saint-Aimé demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable de rencontrer les représentants de la MRC de Pierre-De Saurel afin de discuter de l'état de l'autoroute 30 et des mesures qui seront prises pour corriger la situation;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à la MRC de Pierre-De Saurel, aux députés de l'Assemblée nationale représentant le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC, afin de favoriser une démarche régionale concertée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

151-10-26

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvain Boisselle propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Tania Pelletier et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h30.

_____ _____

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

_____

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière